

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : **11013**

Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **YANOUNE AOUATIF**

Date de naissance : **12 Juin 1978**

Adresse : **16 HSSAIN , FACULTE SALE**

Tél. : **0613575377**

Total des frais engagés :

Dhs

Medecine Generale

du sport

DR LAMOURI Faïgai
Spécialiste en Médecine et Biologie

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : **19/01/2022**

Nom et prénom du malade : **BOURGUIA Aya**

Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : **Coni**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : **/ /**

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/07/2014	Test d'urine	1	250 + 200 = 450 dh	INP : 101091373 Médecin : Alkaffi Date : 16/05/2014 Signature : Alkaffi

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachez du Pharmacien ou du Courrier	Date	Montant de la Facture
10205120 PHARMACIE EL DIGHI HAY RIBAT RIBAT - R 10527	19/11/22	505,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF

Dr Faiçal LAMOURI

Diplômé de la faculté de médecine de NANCY

Assermenté auprès des tribunaux

Médecin conseil auprès du consulat Général de France

Spécialiste en médecine et biologie du sport

Médecine générale

Echographie générale

ICE 001621538000082

19/01/2022

Enfant BERKIA AYA , 9 Ans , 10 mois ;

1.. PREDNI 20 mg cp efferv

2 cp eff le matin après le repas pendant 3 jours

2.. BUDENA Nasal

1 pulv matin et soir pendant 7 jours

3.. EXOMUC 200mg Glé B/30sach s/sucr

1 sachet le matin et le soir avant les repas pendant 7 jours

4.. DOLIPRANE 500mg Pdr or B/12sach

jusqu'à 4 sachets par jour si fièvre ou douleurs

5.. AZIX 1500 mg

1 dose pour 39 kg 1 fois par jour en 1 prise pendant 5 jours
2 flacons

PHARMACIE SAFIYA
Dr. Sanaa EL GHARBI
En. KADIRI
Av. Annakhl Hay Ryad - Rabat
Tel.: 0537 71 34 43 - 0537 71 77 28

PHARMACIE SAFIYA
Dr. Sanaa EL GHARBI
En. KADIRI
Av. Annakhl Hay Ryad - Rabat
Tel.: 0537 71 34 43 - 0537 71 77 28

LOT N°:
UT. AV:
PPV (DH):

4200

Lot N°: 0 6 6 R C 3 0 B
FAB: 0 6 - 2 0 2 1
EXP: 0 6 - 2 0 2 3

PPV:149DH00

Dr. LAMOURI Faiçal
Spécialiste en Médecine et Biologie
du Sport
Médecine Générale
Tel.: 0537 71 24 42
INP : 101091379

T = 101,3

Allez

Granulé
sans sucre
30 sachets

acétylcystéine 200 mg

Exomuc[®]

Exomuc[®]

acétylcystéine 200 mg

Granulé
sans sucre
30 sachets



LOT 21004
F.R. FEV 23
11.V.96 D.H.90

AZIX®

40 mg / ml Azithromycine

1500 mg

Poudre pour suspension buvable

PPV:80DH00

PER: 12/24

LOT: K3607



bottu s.a.

82, Allée des Casuarinas - Aïn Sébaa - Casablanca

S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

AZIX®

40 mg / ml Azithromycine

1500 mg

Poudre pour suspension buvable

PPV:80DH00

PER: 12/24

LOT: K3607



bottu s.a.

82, Allée des Casuarinas - Aïn Sébaa - Casablanca

S. Bachouchi - Pharmacien Responsable